



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART IMPORTANTE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

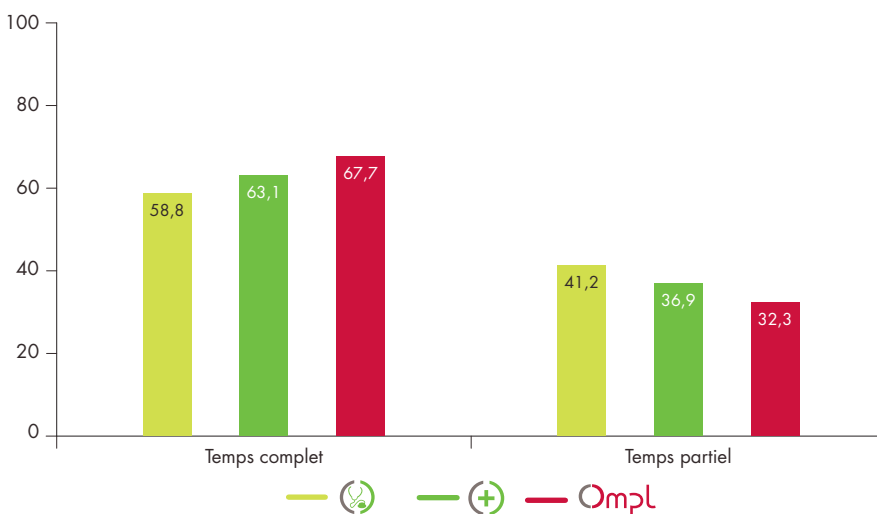
Plus de la moitié des salariés de la branche travaillent à temps complet.



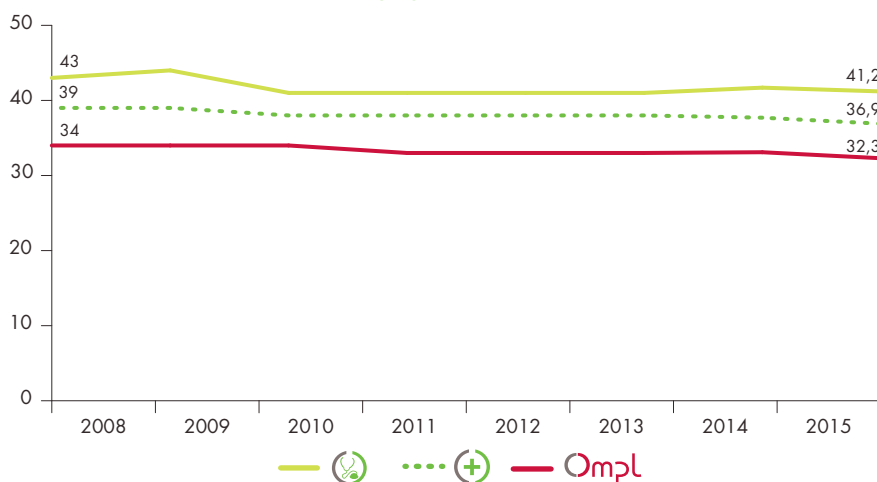
LÉGER REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Le taux de salariés à temps partiel tend à diminuer sur la période. Il baisse de 1,8 point.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



Secteur santé

Branche professionnelle

Cabinets médicaux



FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes.



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne plus de la moitié des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 22,0 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

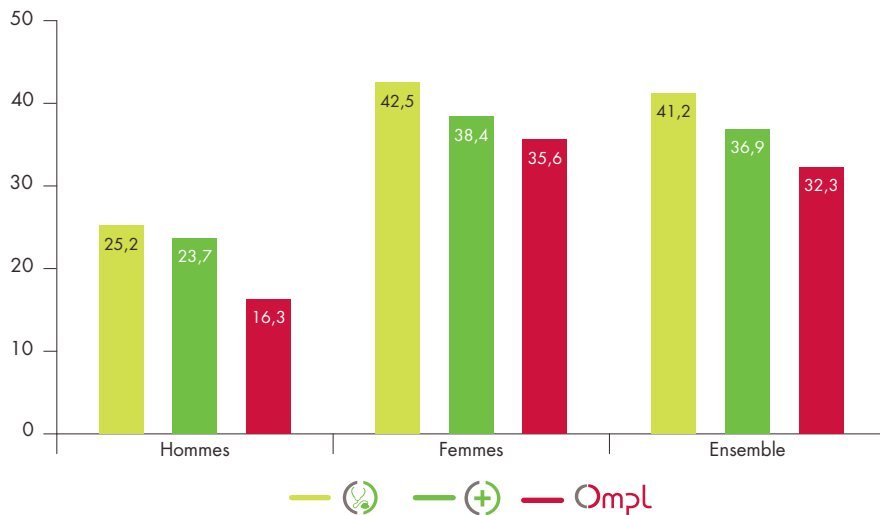


OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers.

Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les cadres.

Taux de salariés à temps partiel par genre (%)



Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales	Light Green	Medium Green	Red (Ompl)
Cadres	29,8	42,7	31,6
Professions intermédiaires	32,1	31,2	26,9
Employés	41,2	35,7	32,6
Ouvriers	80,2	63,3	57,5
Ensemble	41,2	36,9	32,3



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part des salariés à temps partiel de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Bourgogne-Franche-Comté (46,1 %) et atteint un minimum pour les DOM (34,9 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	43,5	41,4	36,1
Bourgogne-Franche-Comté	46,1	39,9	36,8
Bretagne	42,7	37,9	33,2
Centre-Val de Loire	42,3	34,4	31,2
Corse	38,0	31,2	28,9
DOM	34,9	24,5	23,2
Grand Est	44,5	39,7	36,0
Hauts-de-France	42,6	40,0	35,7
Île-de-France	35,4	31,4	24,8
Normandie	41,1	37,2	33,8
Nouvelle-Aquitaine	40,1	35,5	32,3
Occitanie	41,5	38,6	35,4
Pays de la Loire	42,0	39,1	34,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	42,1	36,6	33,9
Ensemble	41,2	36,9	32,3